



FLAXWEILER

## AVIS

Conformément à l'article 7 et 9 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que Monsieur Mangen Jean-Marc a introduit une demande de prolongation d'autorisation (no 1/240092) relative à l'autorisation (1/10/0013) concernant l'installation de biométhanisation à Buchholz, Flaxweiler.

Le collège des bourgmestre et échevins,  
P. RUPPERT, F. ROLLINGER, G. HEIDERSCHIED

